

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

SC23776 – 56/2/24

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-quatrième session ordinaire
7- 8 février 2019
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1109(XXXIV) Rev. 1
Original : anglais

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU CTS
SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES ADMINISTRATIONS
LOCALES, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA
DÉCENTRALISATION,
5-7 DÉCEMBRE 2018, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

**RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU CTS
SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES ADMINISTRATIONS LOCALES, LE
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA DÉCENTRALISATION,
5-7 DÉCEMBRE 2018, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

1.0 Introduction

1. Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation (CTS8) a tenu sa troisième session ordinaire du 3 au 5 décembre 2018 au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie).

2. Conformément aux articles 7, 9 et 16, paragraphe 2, du règlement intérieur du CTS8, le Département des affaires politiques de la Commission de l'Union africaine, en sa qualité de Secrétariat du CTS 8, a convoqué la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine N° 8 sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation en vue d'élire un nouveau Bureau du CTS8, d'évaluer les progrès accomplis par le Bureau sortant du CTS8 au cours de son mandat (2017-2018) et d'évaluer l'état de la mise en œuvre des recommandations de la deuxième session ordinaire du CTS8, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 7 au 9 décembre 2016. Il s'agissait aussi de délibérer sur des questions spécifiques concernant le fonctionnement des trois (3) sous-comités du CTS8.

2.0 Participation

3. Ont participé à la réunion les représentants de 40 États membres de l'Union africaine (Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, RDC, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Sahraoui, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe (voir liste détaillée en annexe 1).

4. Étaient également présents des partenaires de développement du système des Nations Unies (CEA, ONU-Habitat, AMDIN et AAPAM). Parmi les invités et observateurs invités figuraient des universitaires et des consultants de tout le continent.

Réunion d'experts : 3-4 décembre 2018

1. Adoption de l'ordre du jour

5. Après des délibérations sur la forme, la structure, le calendrier, le contenu et la disponibilité des versions traduites de l'ordre du jour, la délégation sud-africaine a présenté une motion d'adoption qui a été appuyée par la Namibie.

6. La délégation algérienne, pour sa part, a souligné que le fait que l'élection de nouveaux membres du Bureau avait été programmée non pas lors de l'adoption de l'ordre du jour de la réunion d'experts, mais au final, cela ne devrait pas constituer un précédent pour les prochaines réunions du présent CTS. Il en va de même pour l'adoption de l'ordre du jour de la réunion ministérielle qui devait avoir lieu à l'issue de la réunion d'experts.

2. Cérémonie d'ouverture

7. La cérémonie d'ouverture a débuté par la déclaration liminaire du Dr Khabele Matlosa, Directeur des affaires politiques, et une allocution de bienvenue de M. Abasse Olossoumaré, Directeur général chargé de la décentralisation au ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale de la République du Bénin, représentant le président du Bureau du CTS8, animé par M. Calixte Mbari Aristide, Chef de la Division de la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et les élections au Département des affaires politiques.

8. Dans son allocution, le directeur des affaires politiques a exposé la vision d'une «Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale» en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda mondial 2030 sur les objectifs de développement durable (ODD). Il a mis en exergue le créneau stratégique du CST8 dans la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable grâce à la poursuite des termes de ses trois principaux axes de travail.

9. Afin de souligner l'importance du CTS8, il a rappelé à l'auguste assemblée que 2018 avait été proclamée Année africaine de lutte contre la corruption. Cette lutte contre la corruption est intégrée dans les trois axes de travail du CTS8.

10. Il a salué les contributions des partenaires qui ont apporté un soutien continu et précieux au CTS8 depuis sa création en 2014.

11. Le Dr Khabele Matlosa a exhorté les délégués à profiter de l'occasion offerte par la troisième session ordinaire pour atteindre les objectifs fixés pour la session, tout en réaffirmant l'engagement de la Commission de l'UA en tant que Secrétariat à poursuivre son appui aux travaux du CST8 (voir l'intégralité de l'allocution à l'Annexe 2).

12. Dans son bref mot de bienvenue, le représentant du président du Bureau sortant du CTS8, M. Abass Olossoumaré, a rappelé l'importance du CTS pour l'avenir du continent. Remerciant les délégués pour l'occasion donnée au Bénin de présider le CTS8 pour la période 2016-2018, qu'il qualifie de «marque de confiance», il a exhorté les délégués à utiliser le délai imparti pour délibérer sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, qu'il a ensuite présenté pour adoption.

3. Déroulement des travaux

i. Situation du CTS8 au moment de l'entrée en fonction du mandat actuel

13. M. Issaka Garba Abdou, chef du Secrétariat du CTS8, a déclaré que le Bureau du CTS sortant avait été inauguré en décembre 2016, mais que, du fait des retards pris par le Bureau précédent, la mise en œuvre de ses fonctions avait été retardée.

14. Le Bureau sortant du CTS8 durant son mandat avait le mandat suivant :

- mettre en œuvre les recommandations du Bureau précédent du CTS8 ;
- élaborer un plan stratégique pour 2019-2020 ;
- réviser le règlement intérieur ;
- renforcer le Secrétariat en ressources humaines.

15. En ce qui concerne les ressources humaines et le renforcement du Secrétariat, le Département des affaires politiques a présenté un projet de structure pour les besoins en personnel. En janvier 2018, la structure proposée a été soumise au Conseil exécutif, qui devait la soumettre au Sous-comité responsable du budget pour le finaliser avant d'envoyer le rapport au COREP.

16. Cependant :

- Le Sous-comité ne s'est pas réuni comme prévu afin de faciliter l'examen de la proposition par le Sommet de juillet 2018. Il a été noté qu'aucun progrès n'a donc été accompli.
- En octobre 2018, le Bureau a demandé à ce que le point soit soumis de nouveau, l'objectif étant que celui-ci soit examiné par le Sommet des chefs d'État de janvier 2019.

Défis soulignés :

- Le Secrétariat est limité en effectifs, disposant d'un seul cadre supérieur.
- La recommandation de transférer tout le personnel de l'ancienne conférence ministérielle pour soutenir le Secrétariat n'a pas encore été mise en œuvre.
- Le Secrétariat est appuyé par d'anciens membres du personnel d'anciennes conférences ministérielles sur la décentralisation et la

gouvernance locale, ainsi que sur le logement et le développement urbain, notamment deux de Yaoundé et deux fonctionnaires détachés par le gouvernement du Kenya.

- Sur le plan financier, le Bureau du CTS8 a demandé l'allocation d'un budget substantiel pour faciliter la mise en œuvre de ses activités et n'a reçu que 500 000 dollars en 2018. Pour 2019, il y a eu une augmentation significative de l'allocation budgétée pour le CTS8 à hauteur de \$EU1 119 000.

ii. **RAPPORT DU BUREAU DU CTS8 (2017-2018)**

Activités et réalisations

17. Le CTS8 s'est efforcé d'accomplir son mandat et a organisé deux réunions du Bureau.

- La première réunion s'est tenue à Rabat au Royaume du Maroc, du 26 au 29 mars 2018, dans le but d'évaluer l'opérationnalisation du CTS8, d'examiner les progrès accomplis et les défis rencontrés et de débattre de questions spécifiques relatives au fonctionnement des trois sous-comités.
- La deuxième réunion s'est tenue à Cotonou en République du Bénin, du 17 au 19 octobre 2018 pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route, évaluer les travaux du CTS8 et préparer la troisième session ordinaire.

Autres activités organisées pendant la période couverte par le rapport du Bureau (2017-2018)

A. Activités du Sous-comité de la fonction publique et de l'administration

- i. Célébration de la Journée de la fonction publique africaine aux niveaux continental et national du 21 au 23 juin 2017 à Kigali, au Rwanda et en 2018 dans tous les États membres de l'UA ;
- ii. Réunion des ministres de la fonction publique, tenue le 21 juin 2017 à Kigali au Rwanda, à laquelle ont participé le Kenya, l'Éthiopie, la Guinée, le Rwanda, la Zambie, la Namibie et l'Ouganda ;
- iii. Atelier d'adjudication des prix de l'AAPSIA, tenu les 25 et 26 octobre à Pretoria, en Afrique du Sud ;
- iv. Élaboration de lignes directrices sur la mise en œuvre des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration ;

- v. Établissement de la première Conférence des États parties à la Charte des valeurs et principes de la fonction publique, tenu les 12 et 13 novembre 2018 à Nairobi (Kenya)

B. Activités du Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale

- i. Célébration de la Journée africaine de la décentralisation et de la gouvernance locale en 2017 et 2018 ;
- ii. Plaidoyer pour la ratification de la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, tenu à Bujumbura (République du Burundi) du 20 au 22 novembre 2017. Lors de cette réunion, la Feuille de route a été adoptée parallèlement au mécanisme de suivi et de mise en œuvre de la recommandation du programme ;
- iii. Participation au sommet des autorités locales de l'Union africaine et de l'Union européenne le 27 novembre 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire ;
- iv. Lancement du processus de mise en service du Haut Conseil des autorités locales a été lancé ;
- v. Fourniture de soutien financier par le Département des affaires politiques au Bureau de représentation de l'UA au Mali pour l'organisation d'un séminaire sur la décentralisation et la régionalisation en Afrique sous le thème : Mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation à Bamako (Mali), du 10 au 12 avril 2018 à Bamako.

C. Activités du Sous-comité du logement et du développement urbain

- i. Rédaction d'un cadre régional pour un Nouvel agenda urbain en Afrique (NAU) ;
- ii. Tenue d'une réunion d'experts en novembre/décembre 2018 au Cap, en République d'Afrique du Sud, afin d'examiner le projet de Cadre régional harmonisé ;
- iii. Événement parallèle organisé en marge du Forum urbain mondial en Malaisie en février 2018 pour examiner le contenu du projet de Cadre régional harmonisé ;
- iv. Réunion technique et consultations à Nairobi en 2018 afin de déterminer la voie à suivre dans l'élaboration d'une loi/charte type sur

les valeurs et les principes de l'urbanisation durable et des établissements humains ;

- v. Réunion d'experts et de ministres régionaux à Entebbe (Ouganda) en novembre 2018 pour valider le projet de Cadre régional harmonisé.

iii. **Défis**

- Pénurie de ressources humaines et financières ;
- Retard dans le processus d'intégration du personnel des anciennes conférences ministérielles.

18. À la suite de la présentation du rapport d'activités du Bureau, les États membres ont formulé les observations suivantes :

- Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Bureau sortant pour redynamiser les activités du CST8, il a été noté que nombre de ces activités et initiatives avaient été menées en dehors du mandat que lui avaient confié les États membres. À cet égard, il est essentiel de veiller à ce que le Bureau agisse dans le strict respect de son mandat et à ce que les États soient pleinement associés à ses activités et tenus au courant de l'évolution de la mise en œuvre des projets, programmes et manifestations liés au CST8.

iv. **Rapport des séances de travail en groupes restreints des trois Sous-comités**

a. **SÉANCES DE TRAVAIL DU SOUS-COMITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION**

19. Le sous-comité de la fonction publique et de l'administration s'est réuni dans la *Medium Conference Room* de la Commission de l'Union africaine, en présence de 18 États membres. Le Kenya était le président de la séance, tandis que le rapporteur était la Namibie. Les délibérations ont débuté par un examen et l'adoption de l'ordre du jour de la réunion du comité.

Les documents utilisés pour cette réunion étaient les suivants :

- Plan de travail du Sous-comité de la fonction publique et de l'administration pour 2019-2020 ;
- Modification du Règlement intérieur ;

- Guide pour les élections du troisième bureau et des bureaux suivants du CST8.

20. Le rapporteur a présenté les recommandations après des heures de délibérations.

Recommandations

1. Les États membres sont encouragés à interagir avec le Kenya en tant qu'hôte de l'APSD (*African Public Service Day*) 2019 continentale ;
2. La Commission de l'UA doit adopter un mécanisme pour diffuser aux États membres tous les documents importants pour la mise en œuvre des programmes ;
3. Les activités figurant dans le plan de travail doivent préciser la manière dont les activités seront menées afin de bien comprendre les obligations financières au niveau national et de la Commission de l'UA ;
4. La vulgarisation des programmes du CTS devrait être harmonisée et réalisée lors de la plupart des conférences qui se tiendront au cours du prochain mandat ;
5. Il est nécessaire d'harmoniser tous les prix pour l'innovation dans la fonction publique en Afrique, les Prix des Nations Unies pour la fonction publique (UNPSDA) et les Prix de gestion de l'innovation de l'Association africaine pour l'administration publique (AAPAM) en créant un document uniforme d'appel à candidatures ;
6. Un représentant de l'AAPAM et de l'UNPSDA respectivement devrait faire partie du processus de l'AAPSIA ;
7. Il est également nécessaire d'améliorer la diffusion des informations sur les lauréats afin d'améliorer la reproduction. Les agences gouvernementales nationales devraient encourager la concurrence nationale en matière d'innovation afin de renforcer la sensibilisation.

b. Exposé du Sous-comité sur la décentralisation et les collectivités locales (DLG)

21. Les délibérations ont débuté avec l'adoption de l'ordre du jour comme suit :

1. Examen de propositions de programmes phares pour la mise à jour effective de la Feuille de route 2019-2020 ;
2. Propositions de recommandation pour la décision de la troisième session ;
3. Questions diverses.

22. Suite à l'exposé du plan de travail du Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale, les experts ont formulé les recommandations suivantes :

1. renforcer le plaidoyer en faveur de la ratification de la Charte auprès des États membres en vue de son entrée en vigueur avant la fin de 2019, en tenant compte des défis propres à chaque État ;
2. nommer un champion africain de la décentralisation pour accélérer le processus de ratification de la Charte par les États membres ;
3. demander aux États membres de mettre à la disposition du Secrétariat du CTS8 la liste des points focaux de la décentralisation et de la gouvernance locale par pays avant la fin du premier trimestre de 2019 ;
4. intégrer le partage d'expériences dans le programme des sessions du CTS8 et des réunions du Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
5. organiser une réunion de planification stratégique au mois de février 2019 afin d'affiner le plan de travail du CTS8 et sa stratégie de mise en œuvre, conformément aux programmes de travail adoptés à la troisième session ordinaire du CTS8 ;
6. doter le Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale de ressources suffisantes pour la mise en œuvre de ses activités ;
7. accélérer la révision du Règlement intérieur en vue d'intégrer, notamment, la création d'un organe de coordination de chaque sous-comité, en tenant compte de l'expérience d'autres CTS ;

8. intégrer la structuration du Secrétariat du CTS8 dans le processus de réforme en cours de mise en œuvre au sein de l'UA, en tenant compte des spécificités de chacun des sous-comités ;
 9. établir des accords de partenariat avec des institutions ou organisations internationales du même domaine de compétence que le Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale, en veillant à ce que soient choisis des partenaires techniques et financiers potentiels dont l'intervention est conforme à l'Acte constitutif de l'UA, à l'Agenda 2063 et aux autres décisions pertinentes et documents fondamentaux de l'UA ;
 10. accélérer le processus de mise en œuvre du Haut Conseil des autorités locales (HCLA) grâce à l'exécution de la décision 993 du Conseil exécutif et d'en faire rapport à sa session de juin 2019 ; élaborer par la suite le statut et le mandat du HCLA et les soumettre aux organes délibérants de l'UA au cours du premier semestre 2019 ;
 11. encourager les États membres à renforcer davantage l'autonomie financière de leurs collectivités locales ;
 12. demander la convocation d'une réunion du Sous-comité chargé d'évaluer la mise en œuvre des programmes avant la session ordinaire du CTS8 ;
 13. quantifier le Plan stratégique auprès des structures concernées en vue de son intégration dans le processus de budgétisation de la Commission ;
 14. demander au Département des affaires politiques de soumettre aux États membres le budget nécessaire à la mise en œuvre du plan de travail du Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale afin de leur permettre d'établir des prévisions budgétaires pour le CTS8.
- 23.** Par ailleurs, les participants ont échangé des informations sur la composition du Bureau du Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale et sur le partenariat avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU-Afrique).
- 24.** S'agissant de la composition du Bureau du Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale, les participants sont convenus d'attendre l'élection des membres du Bureau du CTS8 de l'UA avant de procéder à la composition de cette structure pendant la plénière, si cela est possible et, dans le cas contraire, des consultations peuvent être menées par le Département des Affaires politiques (DPA) chez les États membres.

25. En ce qui concerne le partenariat avec la CGLU-Afrique, il est nécessaire que le Sous-comité de la décentralisation et de la gouvernance locale ait des partenaires stratégiques. Il est rapporté qu'un partenariat avec la CGLU-Afrique est à l'étude au Département des affaires politiques en collaboration avec d'autres départements concernés de la Commission de l'UA. A cet égard, il a été demandé que les principes, buts et objectifs de l'Acte constitutif, les décisions, règles et règlements de l'UA soient strictement respectés.

c. Rapport du Sous-comité du logement et du développement urbain

26. La réunion a débuté avec l'adoption de l'ordre du jour comme suit :

1. Examen du plan de travail du Sous-comité pour 2019-2020 ;
2. Présentation d'informations sur le cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain ;
3. Consultation sur la possibilité de célébrer la Journée africaine de l'habitat ;
4. Propositions à inclure dans la décision du CTS8 ;
5. Propositions sur les représentants du Sous-comité au Bureau du CTS ;
6. Comité de coordination des sous-comités (Bureau) ;
7. Questions diverses.

27. S'agissant du plan de travail pour 2019-2020, la réunion l'a adopté avec des amendements.

28. S'agissant du Cadre régional, la réunion l'a adopté et en a recommandé l'adoption par le CTS8.

29. S'agissant de la Journée africaine de l'habitat, la réunion a entériné la proposition et recommandé la célébration de ladite Journée en Afrique.

30. La réunion a proposé d'inclure les recommandations suivantes dans la décision du CTS8 :

- a) harmonisation du Cadre régional pour la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain :
 - approuver le cadre ;

- inviter les États membres à participer efficacement à sa mise en œuvre, à son suivi, à son examen et à ses rapports ;
- b) approbation de la commémoration de la Journée de l'habitat africain ;
- c) accélération de l'élaboration de la loi-type en tant que point de départ d'une Charte de l'Union africaine sur les valeurs et principes du développement durable des villes et des établissements urbains ;
- d) mobilisation de ressources pour un fonctionnement efficace du CTS8 et de ses sous-comités ;
- e) révision du règlement intérieur du CTS8 afin de renforcer le fonctionnement des sous-comités ;
- f) approbation du plan de travail du Sous-comité des établissements humains et du développement urbain (HUD) pour 2019-2020 ;
- g) convenir de constituer, conformément à la règle 5 (2) du Règlement intérieur du CTS8, une équipe de pilotage ministérielle pour le Sous-comité (SC) des établissements humains et du développement urbain, composé de la manière suivante :
- h) les représentants du SC HUD dans le troisième Bureau du CTS8 - ont demandé au président du Sous-comité des établissements humains et du développement humain de consulter les représentants du HUD de l'Afrique centrale sur la présidence du Sous-comité. S'agissant de la présidence du Bureau du CTS8, il a été conseillé au groupe de l'Afrique australe de se consulter et de faire rapport à la plénière ;
- i) questions institutionnelles :
 - a. ressources humaines - mettre en œuvre la décision de Brazzaville sur l'intégration du personnel des unités de coordination des sous-comités dans la structure de la Commission de l'UA ;
 - b. partenariats (avec CGLU et tout autre partenaire technique en dehors des organes de l'UA et des institutions de l'ONU, etc.) - veiller à ce que les partenariats menés par le Sous-comité avec des organisations, en plus des organes de l'UA et des Nations Unies, soient réalisés avec la participation des États membres et en conformité avec l'Acte constitutif de l'UA, l'Agenda 2063, en particulier en ce qui concerne les activités, notamment la rédaction de documents et l'organisation de toute autre activité par le Sous-comité. À cet égard, le Bureau du présent Sous-

comité devrait mener ses travaux conformément aux dispositions du règlement intérieur du CTS8, qui stipule que le Bureau agit pour le compte des États membres, assurant ainsi leur implication totale.

Questions diverses

31. Après avoir suivi l'exposé du Sénégal sur FAMHUD, la réunion a convenu que l'équipe de pilotage examine la proposition du Sénégal concernant la synergie entre CTS8 et le FAMHUD et que le rapport et la Feuille de route de la réunion du FAMHUD à Dakar devraient être diffusés pour information.

32. La déclaration, les réponses et les assurances fournies par le représentant du Département des affaires politiques concernant la procédure suivie par la Commission de l'Union africaine et les garanties observées avant la conclusion de partenariats avec des partenaires potentiels dans les domaines de compétence de la STC 8 n'étaient pas disponibles.

viii. Procédure de l'élection

33. Après des consultations en bonne et due forme entre les États membres et les sous-régions, les nominations suivantes ont été faites conformément au guide pour les élections du troisième Bureau et des Bureaux ultérieurs du CTS8, présenté par le Conseiller juridique de la Commission.

34. Les nominations étaient les suivantes :

POSTE	PAYS	RÉGION	SECTEUR
Président	Lesotho	Afrique australe	Logement et développement urbain
1 ^{er} vice-président	Maroc	Afrique du Nord	Décentralisation et gouvernance locale
2 ^e vice-président	Tanzanie	Afrique de l'Est	Fonction publique et administration
3 ^e vice-président	Burundi	Afrique centrale	Logement et développement urbain
Rapporteur	Niger	Afrique de l'Ouest	Fonction publique et administration.

35. Néanmoins, les membres présents ont noté que la plupart des ministres nommés n'étaient pas présents.

4. CLÔTURE

36. Lors de la séance de clôture de la réunion des experts, M. Calixte Aristide Mbari a remercié tous les participants pour le travail acharné qu'ils ont abattu et la compréhension dont ils ont fait montre durant la réunion. Il a présenté ses excuses pour les problèmes logistiques rencontrés, qui ont retardé certaines des

procédures. Il a promis que les efforts seront intensifiés pour minimiser ce genre de problèmes à l'avenir.

De son côté, M. Abasse Olossoumare, président de la réunion des experts, a exprimé sa profonde gratitude pour la confiance placée en lui. Il a remercié les experts qui ont travaillé si dur pour élaborer un projet de déclaration à soumettre aux ministres comme guide pour le nouveau et le troisième Bureau du CST au cours de son prochain mandat. M. Olossoumare a souhaité à tous les participants venant de l'étranger un bon retour dans leur pays respectifs.

Troisième journée - Réunion ministérielle

5 décembre 2018

1. Ouverture

i. Allocutions d'ouverture

37. La séance d'ouverture a débuté par un bref exposé présenté par M. Calixte Mbari Aristide, chef de division au Département des affaires politiques. Il a souhaité la bienvenue à S.E. Mme Minata Cessouma Samate, Commissaire aux affaires politiques à la Commission de l'UA et au président sortant du CTS8, l'hon. Barnabé Z. Dassigli, ministre de la décentralisation et de la gouvernance locale de la République du Bénin.

38. Dans son allocution liminaire, la Commissaire aux affaires politiques à la Commission de l'Union africaine, Mme Samate, a souhaité la bienvenue à tous les ministres et délégués qui ont pris le temps, malgré leur emploi du temps chargé, de prendre part à la réunion qui s'est ouverte les 3 et 4 décembre avec la réunion d'experts. Elle a souligné l'importance des réunions du CTS-8, car elles «marquent la fin du Bureau sortant», qu'elle a qualifié de «professionnel».

39. Elle a ensuite énuméré la tâche devant les ministres et les délégués au cours des délibérations, comme suit :

- une occasion d'évaluer le bilan ;
- assurance que le plan de travail tient compte des éléments du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- élection d'un nouveau Bureau pour les années 2019-2020 ;
- examen de la stratégie de mobilisation des ressources pour le CTS8 ;
- remise des prix de l'AAPSIA.

40. Elle a félicité les délégués et indiqué aux participants que le nouveau Bureau commencerait l'exécution de ses activités en même temps que sera mis

en œuvre le programme du Nouvel agenda urbain (NAU). Elle a souligné que l'Afrique est le champion de la préparation d'un cadre régional pour le NAU qui a été validé à Entebbe.

41. Poursuivant son propos, elle a remercié le Secrétariat pour le soutien apporté au CTS8 face aux défis posés par le manque de fonds et de ressources humaines.

42. Elle a présenté ses excuses pour la production tardive des documents de travail et a promis que les réunions suivantes ne rencontreraient pas de tels problèmes.

43. Le président du Bureau du CTS8 (2016-2018) a souhaité la bienvenue à tous les ministres et délégués présents, qui se sont déclarés prêts à honorer l'invitation à participer aux activités du CTS8.

44. Évoquant les succès remportés par les CTS, il a noté que la plupart des pays africains avaient réalisé des progrès louables dans les domaines de l'administration, de la politique, de l'économie et aux niveaux social et culturel. L'adoption de la décentralisation depuis les années 2000 témoigne de ces progrès observables : la tenue d'élections nationales régulières, qui ont favorisé les normes démocratiques dictées par les citoyens ; le transfert de compétences visant à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et l'affirmation de l'identité à travers les cultures régionales et transfrontalières.

45. S'exprimant sur les difficultés rencontrées par le CTS8, il a insisté sur la nécessité de doter le Secrétariat de ressources humaines suffisantes afin de renforcer sa responsabilité.

46. Afin d'aller de l'avant, il a énuméré la tâche de produire et de distribuer les documents suivants :

- Charte sur les valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration ;
- Charte sur les valeurs et principes de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
- Charte sur les valeurs et les principes du logement et du développement urbain.

47. Il a par la suite invité les États membres à s'efforcer d'adopter et de ratifier ces documents.

48. Exprimant sa gratitude au Département des affaires politiques de son soutien au CTS8, il a encouragé le Département à garantir la synergie et l'interaction dans la conception d'un programme stratégique, à hiérarchiser les

activités qui seront soumises à la Commission, à renforcer la synergie entre les différents organes de la Commission de l'UA et à assurer le suivi et la préparation des actions pour la mise en œuvre du plan d'action stratégique.

49. Il a exhorté les ministres et les délégués présents à s'assurer qu'ils sont guidés par la vision stratégique de la Commission de l'UA, accompagnée d'une Feuille de route pour atteindre les objectifs de la Vision 2030, 2063, des ODD et du NUA, tout en atteignant les objectifs fixés pour la réunions de trois jours.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté et les membres nouvellement élus du Bureau pour 2019-2020 ont été invités à mener le reste des délibérations. (voir ordre du jour adopté ci-joint)

3. Élection du Bureau

50. Après deux jours de consultations et de délibérations, avec les conseils et les éclaircissements du Bureau du Conseiller juridique, les ministres ont nommé des membres pour pourvoir les fonctions vacantes au sein du Bureau du CTS8 2019-2020.

51. Les candidatures ont été acceptées et approuvées par les ministres et les délégués présents comme suit :

POSTE	PAYS	RÉGION	SECTEUR
Président	Lesotho	Afrique australe	Logement et développement urbain
1er vice-président	Maroc	Afrique du Nord	Décentralisation et gouvernance locale
2 ^e vice-président	Tanzanie	Afrique de l'Est	Fonction publique et administration
3 ^e vice-président	Burundi	Afrique centrale	Logement et développement urbain
Rapporteur	Niger	Afrique de l'Ouest	Fonction publique et administration

52. Néanmoins, les membres présents ont noté que la plupart des ministres nommés n'étaient pas présents.

53. Les délégués ont souligné que l'envoi d'une note verbale seule pour une réunion d'une telle importance n'en traduit pas l'importance. Il a été recommandé d'envoyer à la suite de cette note verbale une lettre d'invitation destinée aux principaux acteurs et d'assurer un suivi adéquat pour assurer une pleine participation. Comme l'ont noté les délégués de Namibie, du Sénégal et du Soudan, tous ont convenu que, si cela n'était pas fait, cela pourrait décourager d'autres délégués de participer, sachant que cela coûtait beaucoup aux gouvernements des pays membres d'envoyer leurs représentants aux réunions ultérieures.

54. Dans sa réponse, la Commissaire a rassuré les délégués présents que toutes les observations seraient prises en compte, confirmant qu'il n'y avait qu'un seul membre du personnel du département qui s'employait à soutenir les activités du CTS8.

4. Examen du rapport de la réunion d'experts

55. Le rapport de la réunion d'experts n'étant pas disponible dans toutes les langues de travail, la délégation algérienne a proposé, au moment des délibérations, de suspendre l'examen du rapport et de laisser au nouveau Bureau le soin de l'élaborer et le soumettre aux États membres.

5. Examen du projet de déclaration d'Addis Abeba

56. Le projet de déclaration d'Addis Abeba, recommandé par la réunion des experts, a été projeté à l'écran et lu. La proposition d'adoption de cette déclaration a été faite par l'Afrique du Sud, appuyée par le Soudan, le Sénégal et le Gabon sans autre amendement.

57. Le document a donc été adopté comme document officiel de la réunion des ministres. (Voir la déclaration d'Addis Abeba ci-jointe)

6. CLÔTURE

58. La Commissaire a remercié tous les délégués présents et a félicité le nouveau Bureau, leur demandant de «faire de leur mieux pour renforcer le Secrétariat dans les limites des ressources disponibles».

59. Les délégués d'Afrique du Sud, d'Algérie et du Mali ont félicité le nouveau Bureau et se sont engagés à le soutenir.

60. Comme marche à suivre, les délégués ont ensuite formulé les recommandations suivantes :

- le DPA devrait inclure les activités du CTS dans son plan de travail et son budget et les communiquer aux États membres : permettre aux gouvernements nationaux, par le biais de ses ambassades, de constituer des experts financiers qui soient en mesure de contribuer de manière significative aux délibérations ;
- les dates des sessions ordinaires du CTS8 devraient être revues afin d'éviter tout conflit avec les activités de fin d'année, les processus de planification et de budgétisation des États membres ;
- les préparatifs préalables devraient se faire, les documents rassemblés et traduits dans toutes les langues de travail avant les réunions ;

Les nouveaux membres du Bureau ont fait leurs premières remarques sur l'acceptation de leurs fonctions.

61. Suite à ces recommandations, le président entrant du Bureau du CTS8 a annoncé la fin de la réunion après un appel de la Namibie. Le président a remercié tous les délégués et représentants pour l'élection du nouveau Bureau et a promis de veiller à ce que toutes les recommandations et déclarations formulées au cours de la réunion de trois jours soient mises en œuvre.

EX.CL/1109 (XXXIV)
Annexe

DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA
À L'ISSUE DE LA SESSION DU CTS8 EN 2018

Déclaration d'Addis-Abeba sur la session du CTS8 en 2018

Nous, membres du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, réunis au cours de notre troisième session ordinaire à Addis-Abeba (Éthiopie) le 5 décembre 2018 ;

Réaffirmant les décisions prises par les première et deuxième sessions ordinaires du CTS8 ;

Félicitant la Commission de l'Union africaine pour avoir pris les dispositions nécessaires pour la réalisation des activités du CTS8 ;

Notant la nécessité d'allouer des ressources au CTS8 pour lui permettre de remplir efficacement son mandat ;

Reconnaissant la nécessité de renforcer le secrétariat du CTS8 ;

Félicitons les sous-comités pour la mise en œuvre effective de leurs programmes respectifs dans le cadre du CTS8 ;

Reconnaissant la récente décision des chefs d'État et de gouvernement prise sur les réformes à l'Union africaine lors de leur onzième session extraordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) le 18 novembre 2018 :

1. **Exprimons** notre profonde gratitude et appréciation au peuple et au gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour avoir accueilli la troisième session ordinaire du CTS8 de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation ;
2. **Félicitons** le secrétariat du CTS8 au Département des affaires politiques (DPA) de la Commission de l'Union africaine pour avoir facilité le bon déroulement du CTS8 ;
3. **Félicitons** le Bureau sortant pour avoir efficacement dirigé les travaux du CTS8 pendant la période 2017-2018 ;
4. **Avons procédé** à l'élection des membres du troisième Bureau du CTS8 comme suit :

Fonction	Sous-comités du CST	Régions	Pays
Président	Développement urbain et établissements humains	Afrique australe	Lesotho
Premier Vice-président	Décentralisation et gouvernance locale	Afrique du Nord	Maroc

Deuxième président	Vice-	Fonction publique et administration	Afrique de l'Est	Tanzanie
Troisième président	Vice-	Développement urbain et établissements humains	Afrique centrale	Burundi
Rapporteur		Fonction publique et administration	Afrique de l'Ouest	Niger

5. **Décidons** que les premier, deuxième et troisième vice-présidents du Bureau du CST seront respectivement les présidents des sous-comités de la décentralisation, de la fonction publique et du développement urbain ;
6. **Demandons** instamment au DPA, en vue des réformes de l'Union africaine, de proposer une structure appropriée du secrétariat du CTS8 (prenant en compte les spécificités de chacun des sous-comités) à l'Équipe de la réforme de l'UA pour examen et intégration dans le projet de structure globale de la Commission de l'UA, qui sera soumis à l'approbation des organes délibérants en juin 2019 ;
7. **Décidons en outre** d'entamer le processus de révision du Règlement intérieur du CTS8 en vue de rendre le CTS et ses sous-comités plus efficaces ;
8. **Demandons** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, notamment la CEA et ONU-Habitat, d'intégrer les exigences du CTS8 dans la Stratégie globale de mobilisation des ressources de la Commission de l'UA ;
9. **Exhortons** les États membres à constituer une équipe de coordination nationale de haut niveau pour le CTS8, conformément à la déclaration du CTS8 de Brazzaville ;
10. **Demandons également** au Bureau du CTS8 de préparer les directives sur la mise en œuvre des équipes de points focaux nationaux et de les soumettre aux États membres ;
11. **Demandons** à la Commission de l'Union africaine d'accélérer l'élaboration d'une Charte de l'Union africaine sur les valeurs et principes du développement urbain et des établissements humains durables, à soumettre à l'examen des États membres ;
12. **Demandons également** à la Commission de l'UA d'accélérer le processus de mise en œuvre du Haut Conseil des collectivités locales (HCLA) en exécutant la décision 993 du Conseil exécutif et de présenter un rapport à cet effet à la session du Conseil exécutif de juin 2019 et **demandons** à la Commission de l'UA d'engager le processus d'élaboration des statuts et du mandat de la HCLA dans

le but de le soumettre à l'examen et à l'adoption des organes délibérants de l'UA ;

13. **Lançons** un appel pour l'allocation de crédits budgétaires suffisants pour les travaux du CTS8 ;
14. **Demandons également** le renforcement du plaidoyer en faveur de la ratification de la Charte des valeurs et des principes de la décentralisation, en tenant compte des défis à relever à cet égard, et de la désignation d'un champion africain devant assurer la promotion de la décentralisation afin d'accélérer le processus de ratification de la Charte ;
15. **Prenons note** du Plan de travail du CTS8 pour la période 2019-2020 et demandons à la Commission de l'UA, en collaboration avec les principaux partenaires institutionnels, de faciliter la mise en œuvre effective et de présenter régulièrement un rapport au Bureau et aux États membres ;
16. **Adoptons** le Cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain en Afrique (NAU) ;
17. **Invitons** les États membres à participer efficacement à la mise en œuvre du Cadre régional harmonisé pour le Nouvel agenda urbain en Afrique (NAU), ainsi qu'à son mécanisme de suivi et d'élaboration de rapports ;
18. **Décidons** de commémorer la Journée africaine de l'habitat et **demandons** au DPA, en consultation avec les États membres et ONU-Habitat, de faciliter la mise en œuvre de la présente décision ;
19. **Félicitons** le CTS8 pour l'élaboration des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration et **invitons** les États membres qui l'ont ratifiée à la mettre en œuvre et à présenter un rapport à cet effet ; et à ceux qui ne l'ont pas encore ratifié, de le faire ;
20. **Saluons** la création de la Conférence des États parties à la Charte sur les valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration ;
21. **Encourageons** les États membres à participer aux Prix panafricains de l'innovation pour le secteur public (AAPSIA) en 2020 et demandons à la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que la communication sur l'AAPSIA soit envoyée à tous les États membres en temps voulu et dans toutes les langues de travail de l'UA ;

22. **Invitons** les États membres à participer à la Journée africaine de la fonction publique en juin 2019 et juin 2020 ;
23. **Décidons** de tenir les réunions des sous-comités au moins tous les deux ans ;
24. **Demandons** au Président du CTS8 de porter la présente déclaration à l'attention des organes délibérants de l'Union africaine pour examen ;
25. **Décidons** de tenir la quatrième Session ordinaire du CTS8 en 2020.

2019-02-07

Report of the 3rd Ordinary Session of the STC on Public Service, Local Governments, Urban Development and Decentralization, 5-7 December 2018, Addis Ababa, Ethiopia

African Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/8134>

Downloaded from African Union Common Repository